

**CATASTROPHE DU MONT SAINT-ODILE :**

**Odile SAUGUES et Jean-Pierre BLAZY**

**ont présenté leur proposition de loi pour accélérer l'instruction de tels accidents**

**Odile SAUGUES est députée du Puy-de-Dôme,**

Ancienne présidente de la mission parlementaire d'information sur la sécurité du transport aérien de voyageurs

Rapporteuse pour avis du budget du transport aérien et du budget annexe de l'aviation civile,

**Jean-Pierre BLAZY est député du Val d'Oise et maire de Gonesse**

Ancien membre de la mission parlementaire d'information sur la sécurité du transport aérien de voyageurs

Président de l'association Ville et Aéroport

14 ans après les faits, c'est seulement aujourd'hui que le procès de la catastrophe aérienne du Mont Sainte-Odile s'achève. 6 ans après les faits, l'instruction concernant le crash du Concorde à Gonesse est encore en cours.

Lors du premier accident, le 20 janvier 1992, 87 personnes ont perdu la vie, des centaines de familles et amis ont été endeuillés. Dans le second cas, le 25 juillet 2000, ce sont 109 passagers et quatre personnes au sol qui ont disparu.

**Face à cette situation inadmissible, Odile Saugues et Jean-Pierre Blazy ont présenté ce 27 juin, lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale, leur proposition de loi relative au renforcement des moyens de la justice en cas de catastrophe humaine liée aux transports.**

De tels délais sont incompatibles avec une Justice digne d'un Etat de droit, et en particulier avec le droit inscrit dans la Convention européenne des droits de l'homme garantissant la tenue d'un procès dans un « délai raisonnable ». Ce qui est aussi en jeu, c'est l'amélioration de la sécurité dans les transports.

**A des catastrophes d'une ampleur exceptionnelle, la Justice doit répondre par l'attribution de moyens exceptionnels, c'est pourquoi Odile Saugues et Jean-Pierre Blazy proposent de créer au sein du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris un pôle spécialisé dans l'instruction des accidents qui répondent à trois critères : lorsqu'ils surviennent dans les transports, qu'ils impliquent un « grand nombre » de victimes et qu'il existe un degré élevé de complexité dans l'instruction et le jugement.**

La création de ce pôle spécialisé s'inspire des pôles économiques et financiers qui réunissent des experts capables de mobiliser rapidement et efficacement les compétences nécessaires à l'instruction de ces affaires dans les meilleurs délais